

Un projet autoroutier lié aux JO 2024 suspendu par la justice

7 mai 2020



La Cour administrative d'appel de Paris a suspendu, mardi 4 mai, le projet d'aménagement d'échangeurs autoroutiers à Saint-Denis (Seine-Saint-Denis) prévus pour desservir le village des athlètes des JO de Paris 2024, jugé dangereux pour la santé par des habitants et des parents d'élèves.

Le juge des référés, saisi par les parents d'élèves de la FCPE 93 (Fédération des conseils de parents d'élèves), l'association Vivre à Pleyel et treize autres requérants, a suspendu l'arrêté de la préfecture d'Île-de-France. Ce dernier ouvrait la voie aux travaux de réaménagement du système d'échangeurs au niveau des quartiers Pleyel (A86) et Porte de Paris (A1) à Saint-Denis, afin de faciliter la circulation pendant les Jeux olympiques.

Sans se prononcer sur le fond, la cour a estimé qu'il existait « *une erreur manifeste commise dans l'appréciation des conséquences sanitaires négatives du projet et son impact sur la dégradation de la qualité de l'air au niveau des sites sensibles* », dans son ordonnance consultée par l'AFP.

Saint-Denis fait partie, avec Saint-Ouen et L'Île-Saint-Denis, des trois communes de Seine-Saint-Denis sur lesquelles s'étendra le village olympique. L'accueil des athlètes sur ce site de 51 hectares impose de reconfigurer l'urbanisme, notamment les nœuds routiers.

- **Source :** [Ouest France avec AFP](#)

Lire aussi : [JO 2024 : la colère des habitants de Saint-Denis, oubliés des projets de renouveau urbain](#)

- [Emplacement](#) : [Accueil](#) > [Brèves](#) >
- [Adresse de cet article](#) : <https://reporterre.net/Un-projet-autoroutier-lie-aux-JO-2024-suspendu-par-la-justice>